

AFFELNET 6ÈME – RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Calendrier des procédures à l'attention des directeurs d'école

DATES	ACTIONS	ACTEURS
Avant le 18 mars 2022	Mise à jour dans ONDE <ul style="list-style-type: none"> 2 semaines avant la date d'importation de ONDE dans AFFELNET, envoi aux familles de la fiche de renseignements pour vérification des données personnelles des élèves (état civil, coordonnées des parents...) Corrections éventuelles dans ONDE Vérification sur le tableau de bord de la conformité des adresses saisies (normes AFNOR du service RNVP intégré à BE1 ONDE) : validation de l'adresse ou de l'une des adresses proposées dans le menu déroulant. <i>En l'absence de concordance, il est nécessaire de vérifier l'exactitude de l'adresse auprès de la famille.</i> 	DIRECTEURS
18 mars 2022	Création de la base AFFELNET : Importation en masse des élèves de CM2. ATTENTION : toute modification ultérieure devra se faire dans AFFELNET	DIVEL 1
Du 09 au 18 mars 2022	Conseil des maîtres/passage en 6ème : envoi des propositions de passage	DIRECTEURS
21 mars 2022	Ouverture de l'application AFFELNET 6ÈME	DIVEL 1
Du 21 mars au 01 avril 2022	Dans AFFELNET : édition des volets 1 pour les élèves (hors maintien) et diffusion aux familles (papier ou courriel, accompagné de la note aux familles) pour choix de l'adresse de résidence de l'élève à la rentrée scolaire 2022 qui <u>déterminera automatiquement le collège de secteur</u> . <i>Pour information :</i> <ul style="list-style-type: none"> <u>en cas de séparation ou de garde alternée</u>, possibilité d'éditer un volet 1 par représentant légal un PDF vierge modifiable est à votre disposition si besoin. 	DIRECTEURS
Du 21 mars au 01 avril 2022	Traitement du volet 1 par les familles : Les familles peuvent valider ou modifier les informations renseignées sur le volet 1. Pour tout changement d'adresse : un justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> au nom de l'un des représentants légaux (<u>hors facture téléphonique</u>) doit être produit. <i>Le retour par courriel, dès lors qu'il permet d'identifier clairement le représentant légal, peut valoir signature.</i>	FAMILLE
Au fur et à mesure du retour des volets 1	A réception du volet 1 : <ul style="list-style-type: none"> Corrections des éventuelles modifications demandées par la famille Édition des volets 2 pour les élèves et diffusion aux familles (papier ou courriel) <i>si le collège demandé n'est pas affiché dans le volet 2, attendre le tour de détermination automatique pour l'éditer</i> 	DIRECTEURS
08 avril 2022	Date limite de passage des tests de pré-sélection en Sections Sportives Scolaires et classes à recrutement spécifique (CHAM-CHAAP-CHAS –SI)	PRINCIPAUX
13, 15, 20 & 22 avril	Tours de détermination automatique du collège de secteur	DIVEL 1
Au fur et à mesure du retour des volets 2 avant le 22 avril	Traitement du volet 2 . Les familles peuvent : <ul style="list-style-type: none"> valider la demande d'affectation dans le collège de secteur mentionné demandeur une dérogation en mentionnant le collège sollicité, le motif et en joignant les pièces justificatives nécessaires. IMPORTANT : les volets 2 doivent être signés par les deux représentants légaux <u>en cas de séparation</u>	FAMILLE
Au fur et à mesure du retour des volets 2 avant le 10 mai	A réception du volet 2 : <ul style="list-style-type: none"> En cas de demande de dérogation, édition de l'accusé de réception (<u>annexe fiche technique 1 bis</u>) : utiliser exclusivement ce modèle (<i>en cas de litige, il permet de justifier des éléments que vous aurez transmis, contrairement au formulaire délivré automatiquement dans AFFELNET</i>). remise aux familles de l'<u>original</u> de l'accusé de réception (garder une copie pour le dossier à transmettre). 	DIRECTEURS

<p>Au fur et à mesure du retour des volets 2 avant le 10 mai</p>	<p>Dans AFFELNET, saisie du vœu d'affectation de la famille <u>autre que le collège public de secteur (détermination automatique)</u></p> <p>Affectation demandée dans un collège public du département, cocher soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● NON : pour un collège privé ou un collège d'un autre département (Cf. fiche technique n° 3). ● OUI : hors de la zone de recrutement géographique [= demande de dérogation ou affectation sur formations contingentées (Cf. fiche technique n°1)]. <p><u>Si la famille utilise plusieurs motifs pour justifier la demande de dérogation, ne retenir dans AFFELNET que le motif prioritaire.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ saisie du collège demandé (choix dans une liste) ○ saisie le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'une classe spécifique : SEGPA, ULIS, UPE2A (Cf. fiche technique n°2) ➤ du vœu classe bilingue : <ul style="list-style-type: none"> ■ LV1 : allemand, chinois, espagnol, italien, portugais, russe ■ LV2 : anglais <p>Précision : la classe spécifique ou la classe bilingue sera éventuellement à saisir pour les élèves affectés dans leur collège de secteur si ces classes existent.</p>	<p>DIRECTEURS</p> <p>DIVEL 1</p>
<p>Avant le 10 mai</p>	<p>Saisie ou vérification des passages, maintiens ou appels</p>	<p>DIRECTEURS</p>
<p>10 mai 2022</p>	<p>Validation définitive de la saisie (les élèves qui ne poursuivent pas en 6^{ème} de collège public doivent être neutralisés pour ne pas participer au tour AFFELNET avant validation)</p>	<p>DIRECTEURS</p>
<p>Au fil de l'eau avant le 13 mai</p>	<p>Transmission des demandes de dérogation directement à la DIVEL par courriel uniquement à : affectationcollege77@ac-creteil.fr pièces à joindre : volet 2 + copie accusé de réception + pièces justificatives = 1 PDF aux noms et prénoms de l'élève Toute demande incomplète ou reçue hors délais sera déclarée irrecevable. La DIVEL étudie les demandes au regard des capacités d'accueil des établissements sollicités. Aucune dérogation n'est de droit, elle est accordée en fonction des places disponibles après l'affectation des élèves du secteur.</p>	<p>DIRECTEURS</p>
<p>16 mai 2022</p>	<p>Examen d'entrée en 6^{ème} des élèves issus du privé hors contrat ou instruits dans la famille.</p>	<p>DIVEL 2</p>
<p>16 mai 2022</p>	<p>Retour des listes des élèves présélectionnés (sections sportives scolaires et langues vivantes rares).</p>	<p>PRINCIPAUX</p>
	<p>Retour des décisions de pré-orientation SEGPA/ULIS</p>	<p>MASH</p>
	<p>Retour des coupons-réponses des élèves présélectionnés en formation à recrutement spécifique</p>	<p>FAMILLES</p>
<p>10 juin 2022</p>	<p>Résultats AFFELNET : - Le principal du collège d'accueil adresse la notification de la décision d'affectation à la famille qui vaut également réponse à la demande de dérogation. - Le directeur d'école peut consulter les résultats de l'affectation dans AFFELNET.</p>	<p>DIVEL 1 PRINCIPAUX</p>
<p>13 juin 2022</p>	<p>Importation des fiches élève dans la BEE</p>	<p>DIVEL 1 / DSI</p>
<p>Du 13 au 24 juin 2022</p>	<p>Inscription des élèves dans leur collège d'affectation</p>	<p>FAMILLES PRINCIPAUX</p>
<p>22 juin 2022</p>	<p>Commission d'appel départementale</p>	<p>DAASEN / IEN DIVEL 1</p>
<p>A partir du 27 juin 2022</p>	<p>Études des recours : - Ils doivent être formulés par écrit dans les deux mois après la notification d'affectation - L'inscription est obligatoire durant le délai d'instruction du recours.</p>	<p>FAMILLES DIVEL 1</p>